

DEC172370DR11

Décision portant nomination de M. Arnaud Claudel aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UPR2940 intitulée institut Néel

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151301DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement des unités propres de recherches dont M. Etienne Bustarret est le directeur de l'unité propre de recherche n°2940 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du **8 septembre 2017** ;

Considérant que M. Arnaud Claudel a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alpes en collaboration avec l'UGA et l'INP les 04,11 et 18 mai 2017 ainsi que sept modules des jeudis de la sécurité,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Arnaud Claudel, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS UPR2940 à compter du 8 septembre 2017.

M. Arnaud Claudel exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M Arnaud Claudel est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} août 2017

Le directeur de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS
Le Délégué régional

Jérôme PARET

Etienne BUSTARRET
Directeur
Institut NÉEL
CNRS